

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

N° Spécial

09 Septembre 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DAP du 09 Septembre 2021

SOMMAIRE

Décisions	Date	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	Page
CPHS N° 2021-58	23.08.2021	Décision donnant délégation écrite en matière d'audiences arrivants.	3
CPHS N° 2021-59	23.08.2021	Décision donnant délégation écrite de pouvoir de suspension à titre préventif de l'activité professionnelle et de pouvoir de suspension d'un emploi.	5
CPHS N° 2021-60	23.08.2021	Décision donnant délégation écrite de pouvoir en matière de mise en œuvre des mesures de fouille des personnes détenues.	8
CPHS N° 2021-61	23.08.2021	Décision donnant délégation écrite de pouvoir en matière de placement à l'isolement.	10
CPHS N° 2021-62	23.08.2021	Décision portant délégation écrite du pouvoir de placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement.	11
CPHS N° 2021-63	23.08.2021	Décision portant délégation écrite d'emploi des moyens de contrainte.	13

MINISTÈRE DE LA JUSTICE Liberté Égalité Fraternicé

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Nanterre, le 23 août 2021

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

CENTRE PENITENTIAIRE DES HAUTS DE SEINE

Décision CPHS N°2021-58 donnant délégation écrite en matière d'audiences arrivants

Conformément à l'article 3 du RI type des établissements pénitentiaires issu de l'article R57-6-18 du Code de Procédure Pénale, Je soussignée, Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, Chef d'établissement du Centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine, donne délégation aux personnels de direction, de commandement et d'encadrement dont les noms suivent :

Madame Cécile MARTRENCHAR, adjointe au chef d'établissement Madame Leslie CARRIERE, directrice des services pénitentiaires

Monsieur Jean-Marie AKERA, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Victor BOURJAL, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Wilquins BRICE, Capitaine pénitentiaire
Madame Virginie FAILLER, Chef de service pénitentiaire, adjointe au chef de détention en poste à compter du 1^{er} septembre 2021
Monsieur David HUGON, Capitaine pénitentiaire
Madame Adeline MATHYJA, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Emmanuel MBANGUÉ, Lieutenant pénitentiaire
Monsieur David MOREL, Capitaine pénitentiaire
Madame Mégane PRIVAT, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Fabrice RINALDO, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Aloisio TAMOLÉ, Lieutenant pénitentiaire

Madame Emmanuelle ANSEL, première surveillante

Monsieur Eric BELLINI, premier surveillant

Monsieur Jessy BISTOQUET, premier surveillant

Madame Mélina BOGOTA, première surveillante

Madame Stéphanie CAMON, première surveillante

Monsieur David CASTANET, premier surveillant

Monsieur Grégory DELEPAUT, premier surveillant

Monsieur Rachid EL-HADDAD, premier surveillant faisant fonction

Madame Alphonsine FISSIER, première surveillante faisant fonction

Madame Lyvia FLORIE, première surveillante faisant fonction

Madame Stéphanie HERELLE, première surveillante

Monsieur Madjid KHELIFI, premier surveillant

Monsieur Clodwig LABEJOF, premier surveillant

Monsieur Michel LAMORANDIERE, premier surveillant

Madame Sophie LONGFORT, première surveillante faisant fonction

Monsieur Eddy LORQUIN, premier surveillant

Madame Thérèse MARTINEAU, première surveillante

Monsieur Laurent PODEUR, premier surveillant faisant fonction

Monsieur Georges POPO, premier surveillant

Monsieur Kevin QUILLE, premier surveillant

Monsieur Julien RIFFI, premier surveillant

Monsieur Joël RINCLA, premier surveillant faisant fonction;

Afin de garantir la réalisation de l'audience arrivant le jour de l'arrivée de la personne détenue ou, au plus tard, le lendemain, y compris en dehors des heures et jours ouvrables.

Le Chef d'établissement





Nanterre, le 23 août 2021

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

CENTRE PENITENTIAIRE DES HAUTS DE SEINE

Décision CPHS N° 2021-59 donnant délégation écrite de pouvoir de suspension à titre préventif de l'activité professionnelle et de pouvoir de suspension d'un emploi

Conformément aux articles R. 57-6-24 et R. 57-7-22 du Code de Procédure Pénale, la délégation de décider de la suspension à titre préventif de l'activité professionnelle d'une personne détenue est donnée dans les termes suivants :

Je soussignée, Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d'établissement du Centre pénitentiaire des Hauts-de-Seine, délègue de manière permanente aux personnels de direction, de commandement et d'encadrement dont les noms suivent :

Madame Cécile MARTRENCHAR, adjointe au chef d'établissement Madame Leslie CARRIERE, directrice des services pénitentiaires

Monsieur Jean-Marie AKERA, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Victor BOURJAL, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Wilquins BRICE, Capitaine pénitentiaire
Madame Virginie FAILLER, Chef de service pénitentiaire, adjointe au chef de détention en
poste à compter du 1^{er} septembre 2021
Monsieur David HUGON, Capitaine pénitentiaire
Madame Adeline MATHYJA, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Emmanuel MBANGUÉ, Lieutenant pénitentiaire
Monsieur David MOREL, Capitaine pénitentiaire
Madame Mégane PRIVAT, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Fabrice RINALDO, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Aloisio TAMOLÉ, Lieutenant pénitentiaire

Madame Emmanuelle ANSEL, première surveillante Monsieur Eric BELLINI, premier surveillant Monsieur Jessy BISTOQUET, premier surveillant Madame Mélina BOGOTA, première surveillante Madame Stéphanie CAMON, première surveillante Monsieur David CASTANET, premier surveillant Monsieur Grégory DELEPAUT, premier surveillant Monsieur Rachid EL-HADDAD, premier surveillant faisant fonction Madame Alphonsine FISSIER, première surveillante faisant fonction Madame Lyvia FLORIE, première surveillante faisant fonction Madame Stéphanie HERELLE, première surveillante Monsieur Madjid KHELIFI, premier surveillant Monsieur Clodwig LABEJOF, premier surveillant Monsieur Michel LAMORANDIERE, premier surveillant Madame Sophie LONGFORT, première surveillante faisant fonction Monsieur Eddy LORQUIN, premier surveillant Madame Thérèse MARTINEAU, première surveillante Monsieur Laurent PODEUR, premier surveillant faisant fonction Monsieur Georges POPO, premier surveillant Monsieur Kevin QUILLE, premier surveillant Monsieur Julien RIFFI, premier surveillant Monsieur Joël RINCLA, premier surveillant faisant fonction;

- la possibilité de décider de la suspension, à titre préventif et sans attendre la réunion de la commission de discipline, de l'exercice par une personne détenue de l'exercice de son activité professionnelle jusqu'à sa comparution devant la commission de discipline, si cette mesure est l'unique moyen de mettre fin à une faute commise au cours ou à l'occasion de l'exercice de cet emploi, de faire cesser le trouble occasionné au bon déroulement des activités de travail ou d'assurer la sécurité des personnes ou de l'établissement.

Conformément aux articles R. 57-6-24 et D. 432-4 du Code de Procédure Pénale, la délégation de pouvoir suspendre une personne détenue d'un emploi est donnée dans les termes suivants :

Je soussignée, Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts-de-Seine, délègue de manière permanente aux personnels de direction et de commandement dont les noms suivent :

Madame Cécile MARTRENCHAR, adjointe au chef d'établissement Madame Leslie CARRIERE, directrice des services pénitentiaires

Monsieur Jean-Marie AKERA, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Victor BOURJAL, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Wilquins BRICE, Capitaine pénitentiaire
Madame Virginie FAILLER, Chef de service pénitentiaire, adjointe au chef de détention en
poste à compter du 1^{er} septembre 2021
Monsieur David HUGON, Capitaine pénitentiaire
Madame Adeline MATHYJA, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Emmanuel MBANGUÉ, Lieutenant pénitentiaire
Monsieur David MOREL, Capitaine pénitentiaire

Madame Mégane PRIVAT, Capitaine pénitentiaire Monsieur Fabrice RINALDO, Capitaine pénitentiaire Monsieur Aloisio TAMOLÉ, Lieutenant pénitentiaire

- la possibilité de décider pour une durée maximale de cinq jours la suspension d'une personne détenue d'un emploi afin de procéder à une évaluation de la situation lorsque la personne concernée ne s'adapte pas aux fonctions exercées. A l'issue de cette suspension, elle fait l'objet soit d'une réintégration dans cet emploi, soit d'un déclassement.



Le Chef d'établissement



Nanterre, le 23 août 2021

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

CENTRE PENITENTIAIRE DES HAUTS DE SEINE

Décision CPHS N°2021-60 donnant Délégation écrite de pouvoir en matière de mise en œuvre des mesures de fouille des personnes détenues

Conformément aux articles R. 56-6-24 et R. 57-7-79 du Code de Procédure Pénale, la délégation de pouvoir en matière de mise en œuvre des mesures de fouille des personnes détenues est donnée dans les termes suivants :

Je soussignée, Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, Chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts-de-Seine, délègue de manière permanente aux personnels de direction, de commandement et d'encadrement dont les noms suivent :

Madame Cécile MARTRENCHAR, adjointe au chef d'établissement Madame Leslie CARRIERE, directrice des services pénitentiaires

Monsieur Jean-Marie AKERA, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Victor BOURJAL, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Wilquins BRICE, Capitaine pénitentiaire
Madame Virginie FAILLER, Chef de service pénitentiaire, adjointe au chef de détention en poste à compter du 1^{er} septembre 2021
Monsieur David HUGON, Capitaine pénitentiaire
Madame Adeline MATHYJA, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Emmanuel MBANGUÉ, Lieutenant pénitentiaire
Monsieur David MOREL, Capitaine pénitentiaire
Madame Mégane PRIVAT, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Fabrice RINALDO, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Aloisio TAMOLÉ, Lieutenant pénitentiaire

Madame Emmanuelle ANSEL, première surveillante Monsieur Eric BELLINI, premier surveillant Monsieur Jessy BISTOQUET, premier surveillant Madame Mélina BOGOTA, première surveillante Madame Stéphanie CAMON, première surveillante Monsieur David CASTANET, premier surveillant Monsieur Grégory DELEPAUT, premier surveillant Monsieur Rachid EL-HADDAD, premier surveillant faisant fonction Madame Alphonsine FISSIER, première surveillante faisant fonction Madame Lyvia FLORIE, première surveillante faisant fonction Madame Stéphanie HERELLE, première surveillante Monsieur Madjid KHELIFI, premier surveillant Monsieur Clodwig LABEJOF, premier surveillant Monsieur Michel LAMORANDIERE, premier surveillant Madame Sophie LONGFORT, première surveillante faisant fonction Monsieur Eddy LORQUIN, premier surveillant Madame Thérèse MARTINEAU, première surveillante Monsieur Laurent PODEUR, premier surveillant faisant fonction Monsieur Georges POPO, premier surveillant Monsieur Kevin QUILLE, premier surveillant Monsieur Julien RIFFI, premier surveillant Monsieur Joël RINCLA, premier surveillant faisant fonction;

- la possibilité de décider de la mise en œuvre de mesures de fouille des personnes détenues, dans le respect des critères cumulatifs de proportionnalité et de nécessité, quelque soit la nature de la mesure (fouille par palpation, fouille intégrale).

Le Chef d'établi sement





Nanterre, le 23 août 2021

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

CENTRE PENITENTIAIRE DES HAUTS DE SEINE

Décision CPHS N°2021-61 donnant délégation écrite de pouvoir en matière de placement à l'isolement

Conformément aux articles R. 57-7-65 et R. 57-6-24 du Code de Procédure Pénale, la délégation en matière d'isolement est donnée dans les termes suivants :

Je soussignée, Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts-de-Seine, délègue de manière permanente aux personnels de direction, de commandement et d'encadrement dont les noms suivent :

1) Dans le cas de placement à l'isolement dans le cadre d'une procédure non urgente :

Madame Cécile MARTRENCHAR, adjointe au chef d'établissement Madame Leslie CARRIERE, directrice des services pénitentiaires

2) Dans le cas de placement à l'isolement dans le cadre d'une procédure d'urgence pour le placement provisoire :

Madame Cécile MARTRENCHAR, adjointe au chef d'établissement Madame Leslie CARRIERE, directrice des services pénitentiaires Madame Marilyne BAYE, attachée d'administration, dans le cadre de l'astreinte

Monsieur Jean-Marie AKERA, Capitaine pénitentiaire, chef de détention Madame Virginie FAILLER, Chef de service pénitentiaire, adjointe au chef de détention en poste à compter du 1^{er} septembre 2021

3) Pour la tenue et l'organisation du débat contradictoire, ainsi que pour la signature du procès-verbal de ce débat :

Madame Cécile MARTRENCHAR, adjointe au chef d'établissement
Madame Leslie CARRIERE, directrice des services pénitentiaires
Monsieur Jean-Marie AKERA, Capitaine pénitentiaire, chef de détention
Madame Virginie FAILLER, Chef de service pénitentiaire, adjointe au chef de détention en poste à compter
du 1^{er} septembre 2021



Le Chef d'érablissement



Nanterre, le 23 août 2021

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

CENTRE PENITENTIAIRE DES HAUTS DE SEINE

Décision CPHS N°2021-62 portant délégation écrite du pouvoir de placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement

Conformément aux articles R57-7-5 et R57-7-18 du Code de Procédure Pénale, la délégation de pouvoir placer des personnes détenues à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement est donnée dans les termes suivants ;

Je soussignée, Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts de Seine, délègue de manière permanente aux personnels de direction, de commandement et d'encadrement dont les noms suivent :

Madame Cécile MARTRENCHAR, adjointe au chef d'établissement Madame Leslie CARRIERE, directrice des services pénitentiaires

Monsieur Victor BOURJAL, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Wilquins BRICE, Capitaine pénitentiaire
Madame Virginie FAILLER, Chef de service pénitentiaire, adjointe au chef de détention en poste à compter du 1^{er} septembre 2021
Monsieur David HUGON, Capitaine pénitentiaire
Madame Adeline MATHYJA, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Emmanuel MBANGUÉ, Lieutenant pénitentiaire
Monsieur David MOREL, Capitaine pénitentiaire
Madame Mégane PRIVAT, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Fabrice RINALDO, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Aloisio TAMOLÉ, Lieutenant pénitentiaire

Monsieur Jean-Marie AKERA, Capitaine pénitentiaire

Madame Emmanuelle ANSEL, première surveillante Monsieur Eric BELLINI, premier surveillant Monsieur Jessy BISTOQUET, premier surveillant Madame Mélina BOGOTA, première surveillante Madame Stéphanie CAMON, première surveillante Monsieur David CASTANET, premier surveillant
Monsieur Grégory DELEPAUT, premier surveillant
Madame Stéphanie HERELLE, première surveillante
Monsieur Madjid KHELIFI, premier surveillant
Monsieur Clodwig LABEJOF, premier surveillant
Monsieur Michel LAMORANDIERE, premier surveillant
Monsieur Eddy LORQUIN, premier surveillant
Madame Thérèse MARTINEAU, première surveillant
Monsieur Georges POPO, premier surveillant
Monsieur Kevin QUILLE, premier surveillant
Monsieur Julien RIFFI, premier surveillant;

- la possibilité de décider le confinement en cellule individuelle ordinaire ou le placement en cellule disciplinaire, à titre préventif et sans attendre la réunion de la commission de discipline, d'une personne détenue, si les faits reprochés à cette dernière constituent une faute du premier ou du deuxième degré et si la mesure est l'unique moyen de mettre fin à la faute ou de préserver l'ordre à l'intérieur de l'établissement.

Concernant les mineurs de seize à dix-huit ans, le placement préventif en cellule disciplinaire n'est possible que pour les fautes du premier degré suivantes (prévues aux 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9° et 10° de l'article R. 57-7-1 du Code de Procédure Pénale):

- exercer ou tenter d'exercer des violences physiques à l'encontre d'un membre du personnel ou d'une personne en mission ou en visite dans l'établissement ;
- exercer ou tenter d'exercer des violences physiques à l'encontre d'une personne détenue ;
- opposer une résistance violence aux injonctions des personnels ;
- obtenir ou tenter d'obtenir par violence, intimidation ou contrainte la remise d'un bien, la réalisation d'un acte, un engagement, une renonciation ou un avantage quelconque ;
- commettre intentionnellement des actes de nature à mettre en danger la sécurité d'autrui ;
- provoquer par des propos ou des actes la commission d'actes de terrorisme ou d'en faire l'apologie ;
- participer ou tenter de participer à toute action collective de nature à compromettre la sécurité des établissements ou à en perturber l'ordre ;
- participer à une évasion ou une tentative d'évasion ;
- causer ou tenter de causer délibérément aux locaux ou au matériel affecté à l'établissement un dommage de nature à compromettre la sécurité, l'ordre ou le fonctionnement normal de celui-ci ;
- introduire ou tenter d'introduire au sein de l'établissement tous objets, données stockées sur un support quelconque ou substances de nature à compromettre la sécurité des personnes ou de l'établissement, de les détenir ou d'en faire l'échange contre tout bien, produit ou service ;
- la possibilité de décider de l'emploi des moyens de contrainte s'il n'est d'autre possibilité de maîtriser une personne détenue, de l'empêcher de causer des dommages ou de porter atteinte à lui-même ou à autrui.



Le Chef d'établissement

Anne/ROUVILLE DROUCHE

12/



Nanterre, le 23 août 2021

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

CENTRE PENITENTIAIRE DES HAUTS DE SEINE

Décision CPHS N°2021-63 portant délégation écrite d'emploi des moyens de contrainte

Conformément à l'article R. 57-6-24 du Code de Procédure Pénale, la délégation de décider de l'emploi des moyens de contrainte à l'égard d'une personne détenue est donnée dans les termes suivants :

Je soussignée, Madame Anne ROUVILLE-DROUCHE, chef d'établissement du Centre Pénitentiaire des Hauts-de-Seine, délègue de manière permanente aux personnels de direction, de commandement et d'encadrement dont les noms suivent :

Madame Cécile MARTRENCHAR, adjointe au chef d'établissement Madame Leslie CARRIERE, directrice des services pénitentiaires

Monsieur Jean-Marie AKERA, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Victor BOURJAL, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Wilquins BRICE, Capitaine pénitentiaire
Madame Virginie FAILLER, Chef de service pénitentiaire, adjointe au chef de détention en poste à compter du 1^{er} septembre 2021
Monsieur David HUGON, Capitaine pénitentiaire
Madame Adeline MATHYJA, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Emmanuel MBANGUÉ, Lieutenant pénitentiaire
Monsieur David MOREL, Capitaine pénitentiaire
Madame Mégane PRIVAT, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Fabrice RINALDO, Capitaine pénitentiaire
Monsieur Aloisio TAMOLÉ, Lieutenant pénitentiaire

Madame Emmanuelle ANSEL, première surveillante Monsieur Eric BELLINI, premier surveillant Monsieur Jessy BISTOQUET, premier surveillant Madame Mélina BOGOTA, première surveillante Madame Stéphanie CAMON, première surveillante Monsieur David CASTANET, premier surveillant Monsieur Grégory DELEPAUT, premier surveillant Monsieur Rachid EL-HADDAD, premier surveillant faisant fonction Madame Alphonsine FISSIER, première surveillante faisant fonction Madame Lyvia FLORIE, première surveillante faisant fonction Madame Stéphanie HERELLE, première surveillante Monsieur Madjid KHELIFI, premier surveillant Monsieur Clodwig LABEJOF, premier surveillant Monsieur Michel LAMORANDIERE, premier surveillant Madame Sophie LONGFORT, première surveillante faisant fonction Monsieur Eddy LORQUIN, premier surveillant Madame Thérèse MARTINEAU, première surveillante Monsieur Laurent PODEUR, premier surveillant faisant fonction Monsieur Georges POPO, premier surveillant Monsieur Kevin QUILLE, premier surveillant Monsieur Julien RIFFI, premier surveillant Monsieur Joël RINCLA, premier surveillant faisant fonction;

Le Chef d'établissement



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination Interministérielle

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 $Adresse\ Internet:\ http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/$